

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 mars 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution  
2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau****Note verbale datée du 28 février 2017, adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente  
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Pakistan auprès des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une copie du Journal officiel du Pakistan, daté du 16 juillet 2016, dans laquelle figure l'arrêté réglementaire n° 617 (I)/2016 portant notification des restrictions des déplacements adoptées en application de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité\*.

Il a été demandé à toutes les missions du Pakistan d'assurer la pleine mise en œuvre de cet arrêté, conformément à la résolution applicable du Conseil de sécurité. On les a par ailleurs priées de prévenir immédiatement le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de l'intérieur si une personne inscrite sur la Liste relative aux sanctions venait à les contacter.

---

\* Le texte susmentionné est conservé par le Secrétariat et peut être consulté sur demande.

